VERSPIEREN
COURTIER EN ASSURANCES

LA PROPRIÉTÉ FAMILIALE DE NORMANDIE

GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS

TABLEAU DES GARANTIES

TARIFS TTC APPLICABLES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2016

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS		
Principales garanties	– Loyers impayés – Frais de contentieux – Indemnités d'occupation – Charges et taxes récupérables – Frais de déménagement	90 000 € sans franchise et sans limite de durée
Protection juridique (conflits, litiges hors impayés)	20 000 € avec seuil d'intervention à 250 €	
Détériorations immobilières (sans franchise)	10 000 € accord préalable de l'assureur sur devis	
Logements concernés	Logement vide ou meublé dont le quittancement mensuel ≤ 4 000 €	
Taux	1.60 % TTC	
Base de cotisation	Toutes sommes appelées au locataire	
Modalité de versement des indemnités	Paiement trimestre échu	
Critère de solvabilité à l'entrée des lieux	Locataires dont le taux d'effort est inférieur ou égal à 37 % $\text{Taux d'effort} = \frac{\text{Loyer + Charges + Taxes}}{\text{Ressources mensuelles}}$	
Base de solvabilité du locataire	Revenus professionnels + Allocation Logement En cas de prise en compte de l'allocation logement, domiciliation de l'aide à l'agence.	

Document non contractuel